



Ville de L'Ancienne-Lorette

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal tenue par conférence à distance et à l'hôtel de ville de L'Ancienne-Lorette, mardi le 28 septembre 2021 à 19h30.

Sont présents sur place : Monsieur Gaétan Pageau, maire
(Salle du conseil) Madame Sylvie Falardeau
Madame Josée Ossio
Monsieur André Laliberté
Monsieur Charles Guérard
tous conseillers et formant quorum

Est absente : Madame Sylvie Papillon

Sont présents sur place : Monsieur André Rousseau, directeur général
(Dans leur bureau) Me Marie-Hélène Leblanc-Bourque, greffière
Monsieur Philippe Millette, directeur de l'urbanisme
Madame Anick Marceau, trésorière

Est présente Madame Isabelle Saillant,
(À distance) directrice des communications

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Gaétan Pageau, maire, souhaite la bienvenue à tous et procède à l'ouverture de la séance.

213-21 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT le retrait du point 17 de l'ordre du jour concernant l'autorisation de travaux et de dépenses pour la phase III du jardin communautaire;

CONSIDÉRANT l'absence d'opposition au retrait du point 17;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Josée Ossio, appuyé par Sylvie Falardeau et résolu :

QUE l'ordre du jour soit :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;

CABINET DU MAIRE

3. Séances ordinaires du conseil d'agglomération de Québec des 31 août (Ajournée au 2 septembre 2021) et du 22 septembre 2021 - Présentation de l'ordre du jour et orientation du conseil;
4. Résolution d'appui - École des Hauts-Clochers – Classe extérieure;

GREFFE ET CONTENTIEUX

5. Approbation des procès-verbaux de la séance extraordinaire du 25 août et de la séance ordinaire du 31 août 2021;
6. Acceptation de l'offre de règlement dans le litige portant sur la teinte des fenêtres du Point de services Émile Loranger;

COMMUNICATIONS

7. Contrat de conception graphique, impression et distribution du bulletin municipal Le Loretain octroyé à Hebdo Litho inc. – Ajustement des quantités;

BIBLIOTHÈQUE

8. Octroi de contrat pour la reliure de documents pour la bibliothèque Marie-Victorin de L'Ancienne-Lorette pour les années 2022-2024;

RESSOURCES HUMAINES

9. Modification de la *Politique de prévention du harcèlement psychologique en milieu de travail et de traitement des plaintes* – Changement de la personne responsable de son application;
10. Embauche d'un journalier temporaire au Service des travaux publics;
11. Embauche d'un nouveau membre du personnel aquatique;

URBANISME

12. Abrogation de la résolution 104-18 « Actes d'acquisition de servitudes d'aménagement et d'utilité publique – rue Notre-Dame - Conclusion et autorisation de signature^o » - Modification des signataires autorisés au sein de la Ville;

TRAVAUX PUBLICS

13. Annulation de l'appel d'offres quant à l'octroi de contrat pour la réfection du terrain de balle – Parc municipal (terrains 2 et 3);
14. Abrogation de la résolution 40-21 « Demande de résolution pour l'obtention d'aide financière pour le projet de réfection de la bibliothèque^o » - Montant de subvention supérieure;
15. Réfection de la rue Notre-Dame (Phase II) - Déplacements d'utilité publique - Hydro-Québec, Bell et Vidéotron;
16. Autorisation au Service des Travaux publics de commencer l'avant-projet et de lancer un appel d'offres pour les services d'ingénierie - Réfection de la rue Notre-Dame (Phase III);

TRÉSORERIE

17. Approbation des comptes à payer pour le mois d'août 2021;
18. Dépôt du rapport semestriel de la trésorière – exercice financier 2021 – Deuxième projection;
19. Approbation de la programmation de travaux partielle et autorisation de son envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) – Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023;
20. Divers;

21. Période de questions;

22. Levée de la séance.

ADOPTÉE

214-21 3.

SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DES 31 AOÛT (AJOURNÉE AU 2 SEPTEMBRE 2021) ET DU 22 SEPTEMBRE 2021 - PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORIENTATION DU CONSEIL

CONSIDÉRANT que le conseil a été informé des sujets qui ont fait l'objet des délibérations lors des séances du conseil d'agglomération de Québec des 31 août et 22 septembre 2021;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont reçu les documents à l'appui des délibérations des séances du conseil d'agglomération et ont eu l'occasion de se prononcer sur ces sujets lors des commissions de l'administration des 31 août et 22 septembre 2021;

CONSIDÉRANT l'ampleur des documents transmis en vue des séances du conseil d'agglomération;

CONSIDÉRANT les ressources limitées à la Ville de L'Ancienne-Lorette pour analyser ces documents avant la séance du conseil d'agglomération;

CONSIDÉRANT le manque d'informations et de temps permettant d'évaluer les propositions discutées, en regard du cadre juridique applicable au partage des revenus et dépenses entre les municipalités liées;

CONSIDÉRANT les procédures judiciaires en cours entre les municipalités concernant les frais d'agglomération;

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Ancienne-Lorette n'a donc pas d'autre option que de voter sans pour autant admettre que les impacts financiers des décisions prises sont conformes au cadre juridique applicable au partage des revenus et dépenses entre les villes liées;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Josée Ossio, appuyé par André Laliberté et résolu :

QUE le conseil municipal prend acte, sous réserve, des résolutions suivantes :

SÉANCE DU 31 AOÛT 2021 (AJOURNÉE AU 2 SEPTEMBRE 2021)

DG2021-021 Adoption de la Stratégie de développement durable, du Plan de transition et d'action climatique 2021-2025 et des orientations stratégiques solidaires;

PA2021-131 Prise d'acte du document intitulé Bilan 2015-2020 et chantiers 2021-2025 de la Vision de l'arbre - Place aux arbres;

AP2021-537 Entente de collaboration entre la Ville de Québec et le gouvernement du Québec (ministre des Transports du Québec), relative à la préparation et la réalisation des travaux requis dans le cadre du projet de reconstruction des structures du chemin des Quatre-Bourgeois surplombant l'autoroute Henri-IV (Dossier 75940);

AP2021-560 Adjudication d'un contrat pour la collecte et le traitement des bouteilles de propane accumulées dans les écocentres -Lot 1 (Appel d'offres public 75623);

- AP2021-603** Adjudication d'un contrat pour la fourniture d'articles de sécurité (Appel d'offres public 75791);
- AP2021-604** Adjudication d'un contrat pour la fourniture de matériel de premiers soins (Appel d'offres public 75983);
- AP2021-605** Adjudication d'un contrat pour des travaux d'entrepreneur électricien spécialisé en entretien de réseaux de moyenne et haute tension électrique (Appel d'offres public 75868);
- AP2021-620** Adjudication de contrats pour le déneigement de certaines rues de la Ville de Québec -Contrats débutant en 2021 (Appel d'offres public 75485)
- AP2021-626** Entente entre la Ville de Québec et Créneau Aliments Santé, relative aux services professionnels et techniques pour la gestion et l'entretien ménager des installations de Mycélium, propriété de la Ville de Québec, en lien avec la Vision entrepreneuriale Québec 2026 (Dossier 76135);
- AP2021-636** Renouvellement du contrat de services de soutien et de maintenance pour le logiciel Csoft et l'application HydroWeb pour l'année 2022 (Dossier 42040);
- AP2021-645** Renouvellement du contrat pour la maintenance et le soutien à l'utilisation du progiciel de paie et de gestion des ressources humaines VIP pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 (Dossier 42418);
- AP2021-651** Abrogation de la résolution CA-2021-0205 - Adjudication d'un contrat pour le transport des digestats déshydratés (Appel d'offres public 74910);
- AP2021-653** Adjudication d'un contrat pour le remplacement de l'outil de reconnaissance vocale (Appel d'offres public 75794);
- DE2021-020** Entente entre la Ville de Québec et Canam Ponts Canada inc., relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet Projets majeurs de la Vision Entrepreneuriale Québec 2026 - Convention de financement entre la Ville de Québec et Canam Ponts Canada inc., relative à l'octroi d'un financement, dans le cadre du Fonds local d'investissement pour réaliser le Projet de modernisation et virage 4.0: centre d'excellence en découpe de plaques d'acier;
- DE2021-643** Entente entre la Ville de Québec et 9091-5547 Québec inc., relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet Infrastructures de recherche et développement de la Vision entrepreneuriale Québec 2026, pour réaliser le projet Construction du siège social avec des espaces dédiés à la R et D;
- DE2021-764** Entente entre la Ville de Québec et le Centre de création Limoilou, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet Projets sociétaux locaux du Fonds régions et ruralité, pour réaliser le projet Démarrage de l'organisme, élaboration d'une étude de marché et d'un plan d'affaires;
- DE2021-821** Modification de la résolution CA-2021-0237, relative à l'établissement d'une servitude réelle et temporaire de passage, de stationnement et d'entreposage en faveur de la Ville sur une partie du lot 1 623 076 du cadastre du Québec - Arrondissement de La Cité-Limoilou;

- DE2021-826** Entente entre la Ville de Québec et 9349-6248 Q11ébec inc., relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet Productivité et virage numérique de la Vision entrepreneuriale Québec 2026, pour réaliser le projet Perfectionnement numérique et augmentation de la productivité chez Usinage Concept;
- DE2021-858** Entente entre la Ville de Québec et la Chambre de commerce et d'industrie de Québec, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du Plan commerce 2020-2022 de la Politique d'investissement de la Vision entrepreneuriale Québec 2026, pour réaliser le projet Programme d'améliorations extérieures dédié aux commerces ayant pignon sur rue;
- DE2021-917** Avenant à l'entente intervenue le 22 mars 2019 entre la Ville de Québec et l'Université Laval - Entente entre la Ville de Québec et l'Université Laval, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet Soutien aux organismes d'entrepreneuriat, de développement économique et d'accompagnement d'entreprises de la Vision entrepreneuriale Québec 2026, pour réaliser le projet Université Laval – pépinière d'innovations 2021-2024;
- DE2021-920** Avenant 12 au contrat de prêt entre la Ville de Québec et le ministre de l'Économie et de l'innovation, dans le cadre du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;
- DE2021-923** Entente entre la Ville de Québec et Québec International, corporation de développement économique pour la région de Québec, ainsi que six autres partenaires, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet Soutien aux projets structurants de la Vision entrepreneuriale Québec 2026, pour réaliser le projet Espace d'accélération et de croissance techno-Tandem 2021-2022;
- DE2021-932** Entente de permission de travaux et d'installation d'une conduite pluviale sur un immeuble connu et désigné comme étant une partie des lots 1 411 588, 1 411 590, 1 411 592 et 1 411 593 du cadastre du Québec, entre la Ville de Québec et la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada – Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge;
- FN2021-043** Approbation du Règlement no 405 modifiant le règlement d'emprunt no 389 décrétant un emprunt n'excédant pas 5 M \$ et autorisant des dépenses concernant le maintien des infrastructures du Réseau de transport de la Capitale (RTC);
- FN2021-044** Approbation du Règlement no 403 décrétant un emprunt n'excédant pas 10 828 000 \$ concernant la mise à niveau du système d'aide à l'exploitation et à l'information voyageurs du Réseau de transport de la Capitale (RTC);
- FN2021-045** Approbation du Règlement no 404 décrétant un emprunt n'excédant pas 7 700 000 \$ concernant le remplacement des batteries des autobus hybrides du Réseau de transport de la Capitale (RTC);
- GA2021-010** Adoption du calendrier 2022 des séances du conseil d'agglomération de Québec;

LS2021-144	Avenants aux ententes triennales entre la Ville de Québec et SQUAT Basse-Ville et Maison de Lauberivière, aide aux adultes en difficulté, relativement au versement d'un soutien financier supplémentaire pour les années 2021 et 2022 afin de soutenir leurs activités;
OT2021-008	Entente entre la Ville de Québec (Office du tourisme de Québec), la ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale et l'Association touristique de Charlevoix, relative à la mise en place d'un appel de projets pour la relance touristique de la région de la Capitale-Nationale en 2022;
RH2021-570	Lettre d'entente entre la Ville de Québec et le Syndicat des employés manuels de la Ville de Québec - Section locale 1638 (SCFP), relative à l'horaire de travail des employés du Service de la gestion des immeubles;
RH2021-630	Renouvellement de la convention collective entre la Ville de Québec et le Syndicat du personnel occasionnel de Québec (F.I.S.A.) 2020-2024;
RH2021-654	Modification de la nomenclature des emplois du personnel occasionnel non syndiqué d'ExpoCité;
TM2021-196	Dépôt d'une demande de subvention pour l'installation de bornes de recharge sur rue, dans le cadre du Programme de bornes sur rue d'Hydro-Québec;
TM2021-197	Dépôt d'une demande de subvention pour l'installation de bornes de recharge corporatives, dans le cadre du Programme d'infrastructure pour les véhicules à émission zéro du gouvernement du Canada;
AP2021-675	Contrat d'acquisition de licences pour des serveurs hyperconvergés (Dossier 76235);
OT2021-006	Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la convention entre la Ville de Québec (Office du tourisme de Québec) et la ministre du Tourisme, relative au rôle de la Ville comme Association touristique régionale pour la région touristique de Québec;
PA2021-149	Entente entre la Ville de Québec et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, relative à l'élaboration conjointe d'une planification détaillée du secteur Chaudière;
RH2021-535	Contrat d'engagement entre la Ville de Québec et monsieur Sylvain Ouellet (ID. 029332), à titre de greffier et directeur du Service du greffe et des archives;
RH2021-664	Contrat d'engagement entre la Ville de Québec et monsieur David Drouin (ID. 023964) à titre de directeur du Service des approvisionnements;
RH2021-665	Contrat d'engagement entre la Ville de Québec et monsieur Daniel Marauda (ID. 029441) à titre de directeur associé du Service des approvisionnements;
CU2021-042	Appropriation de 360 000 \$ au fonds général de l'agglomération;
GT2021-282	Adoption du projet de Règlement de l'agglomération sur la réalisation d'un projet d'habitation dans le cadre d'un programme de logement social et d'un projet institutionnel relatif à l'aménagement d'une partie du stationnement de la

cour municipale de Québec sur le lot 1 479 014 du cadastre du Québec, R.A.V.Q. 1417, et autorisation du remplacement l'assemblée publique de consultation par une consultation écrite;

- LS2021-076** Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le cotit des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à la tarification des activités du Centre de glaces de Québec, R.A.V.Q. 1395;
- PA2021-093** Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le Schéma d'aménagement et de développement révisé concernant une dérogation à l'égard de la plaine inondable, R.A.V.Q. 1403;
- PA2021-094** Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le Schéma d'aménagement et de développement révisé concernant une dérogation à l'égard de la plaine inondable, R.A.V.Q. 1404;
- TM2021-071** Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement relativement aux zones de stationnement pour lesquelles un tarif est imposé, R.A.V.Q. 1408;
- PV2021-016** Règlement de l'agglomération sur des travaux de construction et d'aménagement requis pour la valorisation de l'énergie, de la chaleur et de la vapeur produite par l'incinérateur et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1409.

SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 2021

- AP2021-601** Adjudication d'un contrat pour la fourniture de chaussures de protection avec service d'unité mobile d'essayage (Appel d'offres public 75825);
- AP2021-606** Adjudication de contrats pour des travaux de déneigement des abris temporaires et des équipements (Appel d'offres public 75866);
- AP2021-635** Avis de modification numéro 5 relatif au contrat pour le déneigement de certaines rues de la ville de Québec (8 contrats) - Contrats débutant en 2018 - Zone 1C027 (Appel d'offres public 52218);
- AP2021-652** Avis de modification numéro 4 relatif au contrat pour le déneigement de certaines rues de la ville de Québec (8 contrats) – Contrats débutant en 2018 – Zone 3C224 (Appel d'offres public 52218);
- AP2021-656** Avis de modification numéro 2 relatif au contrat pour le déneigement de certaines rues de la ville de Québec (11 contrats) – Contrats débutant en 2020 – Zone C0077 (Appel d'offres public 73404);
- AP2021-668** Avis de modification numéro 1 relatif aux contrats pour des travaux d'entretien sanitaire de divers bâtiments – Lot 20 (Appel d'offres public 74584) *Comité exécutif du 8 septembre 2021* Approvisionnements;

- AP2021-607** Adjudication de contrats pour des travaux de déneigement de toits en pente (Appel d'offres public 75867);
- AP2021-609** Adjudication de contrats pour des travaux de déneigement de toits plats (Appel d'offres public 75862);
- AP2021-670** Contrat entre la Ville de Québec et *Irosoft inc.*, relatif à la maintenance et au soutien des produits de la suite *AGIL* (Dossier 53139);
- AP2021-671** Renouvellement du contrat pour le soutien et l'entretien annuel des logiciels et progiciels *Unicité*, *Constat Express* et *Genero*, pour le Service des affaires juridiques – Cour municipal (Dossier 46606);
- AP2021-674** Avenant numéro 1 à l'entente entre la Ville de Québec et la *Société du domaine Maizerets inc.*, relativement à l'utilisation du parc du domaine de Maizerets et la prise en charge des activités, des services et des équipements de loisirs par l'organisme (Dossier 76263);
- AP2021-676** Cession de contrats des lots 1, 2 et 8 de *Villéco inc.* à *9444-5476 Québec inc.*, pour des travaux d'entretien des aménagements paysagers (Appel d'offres public 64671);
- AP2021-677** Avis de modification numéro 5 relatif au contrat de services professionnels juridiques, afin de représenter la Ville de Québec dans le dossier administratif *07-102 (236)*, *N/D 19-300 (4008)* (Dossier 61426);
- AP2021-680** Adjudication d'un contrat de services professionnels – Développer et implanter un programme de développement des compétences en qualité de service (Appel d'offres public 75761);
- DE2021-936** Entente entre la Ville de Québec et *Défi-Évasion Chez Soi inc.*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Valo-Capitale* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser le projet *Commercialisation à l'international*;
- AJ2021-029** Radiation des créances conformément à la *Politique de gestion de la fermeture de certains dossiers de perception de la cour municipale*, pour l'année 2021;
- AP2021-569** Adjudication d'un contrat pour le transport des effets monétaires (Appel d'offres public 75546);
- AP2021-631** Avis de modification numéro 2 relatif à l'entente de service de réparation de camions lourds et intermédiaires incluant pièces chez *Camions International Élite Itée* (Dossier 53609);
- DE2021-965** Acquisition à des fins municipales d'un immeuble situé en bordure de la rue Gaudar, connu et désigné comme étant composé des lots 2 341 222, 2 341 223, 2 341 224, 2 341 225 et d'une partie du lot 3 547 055 du cadastre du Québec – Arrondissement de La Haute-Saint-Charles;
- DE2021-969** Entente entre la Ville de Québec et *VAOLO inc.*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Contribution d'amorçage* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser le projet *Ronde d'amorçage pour le développement et la commercialisation d'une plateforme technologique en tourisme durable*;

DG2021-027	Adoption du <i>Plan d'action solidaire 2021-2025</i> de la Ville de Québec;
PA2021-124	Ratification de l'entente intervenue le 14 avril 2021 entre la Ville de Québec, la <i>Société québécoise des infrastructures</i> et le <i>Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries</i> , relative à la réalisation de travaux municipaux requis dans le cadre de la construction d'un nouveau projet d'école secondaire sur le site de l'ancien <i>Jardin zoologique de Québec</i> ;
RH2021-709	Lettre d'entente entre la Ville de Québec et le <i>Syndicat des fonctionnaires municipaux de Québec (FISA)</i> , relative à la modification de l'annexe K de la convention collective;
TI2021-002	Entente entre la Ville de Québec et la <i>Société de transport de Québec (Réseau de transport de la Capitale)</i> , relative à la fourniture de services en matière de radiocommunication basés sur la technologie <i>Enhanced Digital Access Communication System</i> et de soutien en téléphonie, pour la période du 1er juillet 2019 au 30 juin 2024;
TI2021-007	Amendement à l'entente intervenue entre la Ville de Québec et la <i>Société de transport de Québec (Réseau de transport de la Capitale)</i> , relative à l'implantation d'un service évolué de radiocommunication pour le territoire de la ville de Québec;
AJ2021-034	Règlement hors cour relativement aux poursuites en Cour supérieure par <i>Hamel Construction inc. c. Ville de Québec</i> (Numéros C.S : 200-17-030307-193 et 200-17-030360-192);
AP2021-713	Paiement à, <i>Bell Canada</i> , des dépenses pour des services professionnels et techniques relatifs au déplacement de ses installations (phases conception détaillée et réalisation), dans le cadre du <i>Projet du tramway de Québec</i> (Dossier 73180);
AP2021-714	Paiement, à <i>Bell Canada</i> , des dépenses pour des services professionnels et techniques relatifs au déplacement des infrastructures des entreprises d'utilité publique locataires des installations de <i>Bell Canada</i> (phases conception détaillée et réalisation), dans le cadre du <i>Projet du tramway de Québec</i> (Dossier 76348);
AP2021-715	Avis de modification numéro 1 relatif à l'entente avec <i>Vidéotron Itée</i> , pour des services professionnels et techniques relatifs au déplacement de ses installations (phase conception préliminaire), dans le cadre du <i>Projet du tramway de Québec</i> (Dossier 53068);
AP2021-716	Paiement, à <i>Vidéotron Itée</i> , des dépenses pour des services professionnels et techniques relatifs au déplacement de ses installations (phases conception détaillée et réalisation), dans le cadre du <i>Projet du tramway de Québec</i> (Dossier 73124);
AP2021-723	Avis de modification numéro 3 relatif à l'entente entre la Ville de Québec et <i>Bell Canada</i> , pour des services professionnels et techniques relatifs au déplacement de ses installations (phase conception préliminaire), dans le cadre du <i>Projet du tramway de Québec</i> (Dossier 53069);
AP2021-730	Ententes entre la Ville de Québec et <i>Creos Experts- Conseils inc.</i> , pour la présentation de trois oeuvres d'art lumineuses qui seront installées à la place Jean-Béliveau, du 1er décembre 2021 au 13 mars 2022 (Dossier 76373);

- AP2021-740** Adjudication de contrats pour le transport et le recyclage de résidus verts de l'agglomération de Québec – 2021 à 2023 – Lots 1, 2, 3, 5 et 6 (Appel d'offres public 76001);
- DE2021-716** Acquisition à des fins municipales d'un immeuble situé en bordure du futur prolongement de l'avenue Roland-Beaudin, connu et désigné comme étant une partie du lot 6 160 900 du cadastre du Québec - Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge;
- DE2021-973** Acquisition à des fins municipales d'un immeuble sis au 912, boulevard Pie-XII, connu et désigné comme étant le lot 1 661 979 du cadastre du Québec – Affectation au domaine public d'un immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 661 979 du cadastre du Québec – Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge;
- DE2021-976** Acquisition à des fins municipales d'un immeuble situé en bordure de l'avenue Le Gendre, connu et désigné comme étant une partie du lot 1 695 638 du cadastre du Québec – Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge;
- DE2021-983** Acquisition à des fins municipales d'immeubles situés en bordure de l'autoroute Charest, connus et désignés comme étant les lots 1 695 639, 1 696 353 et 1 696 354 du cadastre du Québec – Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge;
- DE2021-986** Acquisition à des fins municipales d'un immeuble sis au 884, rue Saint-Joachim, connu et désigné comme étant le lot 5 663 320 du cadastre du Québec – Arrondissement de La Cité-Limoilou;
- DE2021-989** Avenant numéro 3 à la convention de bail entre la Ville de Québec et la *Corporation Immobilière Cagim*, relativement à la location d'espaces de bureaux situés au 825, boulevard Lebourgneuf – Arrondissement des Rivières;
- DE2021-990** Bail entre la Ville de Québec et *GM Développement inc.*, relatif à la location d'espaces commerciaux et de bureaux situés au 305, boulevard Charest Est à Québec – Arrondissement de La Cité-Limoilou;
- OT2021-009** Avenant à l'entente entre la Ville de Québec (*Office du tourisme de Québec*) et l'*Association* hôtelière de la région de Québec, relativement au programme de cartes d'achat Prépayées;
- TI2021-005** Appropriation d'un montant de 1 200 000 \$ au fonds général de l'agglomération;
- PA2021-109** Appropriation d'un montant de 80 000 \$ au fonds général de l'agglomération;
- PA2021-110** *Règlement de l'agglomération relativement à la réalisation d'un projet d'habitation sur une partie du lot numéro 1 541 469 du cadastre du Québec dans le cadre d'un programme de logement social, R.A.V.Q. 1366;*
- GT2021-282** *Règlement de l'agglomération sur la réalisation d'un projet d'habitation dans le cadre d'un programme de logement social et d'un projet institutionnel relatif à l'aménagement d'une partie du stationnement de la cour municipale de Québec sur le lot numéro 1 479 014 du cadastre du Québec, R.A.V.Q. 1417;*

GT2021-292 *Règlement de l'agglomération relativement à la réalisation d'un projet d'habitation sur le lot numéro 2 862 547 du cadastre du Québec dans le cadre d'un programme de logement social, R.A.V.Q. 1418;*

GT2021-288 *Règlement de l'agglomération relativement à la réalisation d'un projet d'habitation sur les lots numéros 1 228 679, 1 228 680 et sur une partie du lot numéro 2 142 985 du cadastre du Québec dans le cadre d'un programme de logement social, R.A.V.Q. 1419.*

QUE le conseil municipal mandate le maire ou le maire suppléant afin de représenter la Ville de L'Ancienne-Lorette lors des prochaines séances du conseil d'agglomération concernant l'adoption de résolutions et de règlements, le cas échéant, prenant pour acquis que les membres du conseil auront reçu les documents à l'appui des délibérations des séances du conseil d'agglomération et auront eu l'occasion de se prononcer sur ces sujets lors des prochaines séances de la commission de l'administration.

ADOPTÉE

215-21 4. RÉSOLUTION D'APPUI - ÉCOLE DES HAUTS-CLOCHERS – CLASSE EXTÉRIEURE

CONSIDÉRANT que l'école des Hauts-Clochers a reçu un financement pour le *Programme des collectivités en santé de CFC* afin de construire une classe extérieure;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal entend appuyer la demande de l'école des Hauts-Clochers pour son projet de classe extérieure;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal appuie l'école des Hauts-Clochers quant à son projet de construction d'une classe extérieure déposé dans le cadre du *Programme des collectivités en santé de CFC*.

ADOPTÉE

216-21 5. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 AOÛT ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 31 AOÛT 2021

CONSIDÉRANT que les procès-verbaux de la séance extraordinaire du 25 août et de la séance ordinaire du 31 août 2021 ont été remis à chaque membre du conseil, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., c. C-19);

CONSIDÉRANT que les règles édictées par cet article ont été respectées et que la greffière est dispensée d'en faire lecture;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'approuver les procès-verbaux de la séance extraordinaire du 25 août et de la séance ordinaire du 31 août 2021;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Sylvie Falardeau, appuyé par Charles Guérard et résolu:

D'APPROUVER les procès-verbaux de la séance extraordinaire du 25 août et de la séance ordinaire du 31 août 2021.

ADOPTÉE

217-21 6. ACCEPTATION DE L'OFFRE DE RÈGLEMENT DANS LE LITIGE PORTANT SUR LA TEINTE DES FENÊTRES DU POINT DE SERVICES ÉMILE LORANGER

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Ancienne-Lorette a publié un devis d'appel d'offres pour services professionnels en architecture le 20 novembre 2017;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de la réfection du presbytère de la paroisse Notre-Dame et sa conversion en un point de service de la Ville, les élus du conseil municipal sont insatisfaits de la teinte verdâtre des fenêtres, ayant spécifié au devis initial leur désir d'obtenir un visuel blanc, immaculé;

CONSIDÉRANT qu'une mise en demeure a été transmise le 10 juillet 2019 à la firme d'architectes stipulant que la Ville se considérait lésée par le produit final livré eu égard au dommage esthétique allégué;

CONSIDÉRANT que la firme d'architectes et la Ville ont tenté de trouver une solution raisonnable afin de rendre le résultat conforme aux attentes initiales, sans succès;

CONSIDÉRANT que le 28 juillet 2021, maître Pamerleau, procureure des assureurs de la firme d'architectes, a transmis une offre de règlement à la Ville au montant de 41 500 \$;

CONSIDÉRANT que si la Ville accepte cette offre de règlement, elle devra renoncer à un recours juridique pour le préjudice esthétique, mais sera compensée par la somme de 41 500 \$;

CONSIDÉRANT qu'il y a donc lieu d'accepter l'offre de règlement au montant de 41 500 \$;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Sylvie Falardeau, appuyé par André Laliberté et résolu :

D'AUTORISER la greffière ou en son absence l'assistante-greffière à signer une quittance à la firme d'architectes DG3A mentionnant renoncer à tout recours juridique à l'égard de la teinte des fenêtres du Point de services Émile Loranger à la suite de l'encaissement par la trésorerie de la somme de 41 500 \$.

ADOPTÉE

218-21 7. CONTRAT DE CONCEPTION GRAPHIQUE, IMPRESSION ET DISTRIBUTION DU BULLETIN MUNICIPAL LE LORETTAIN OCTROYÉ À HEBDO LITHO INC. – AJUSTEMENT DES QUANTITÉS

CONSIDÉRANT qu'un contrat de trois ans totalisant 97 199,57 \$ a été attribué à Hebdo Litho pour la production, impression et distribution postale de quatre éditions du journal Le Loretain par année, pour les années 2019 à 2021;

CONSIDÉRANT qu'un dépassement de coûts de 4 546,10 \$ taxes incluses est à prévoir par rapport au contrat initial;

CONSIDÉRANT que cette augmentation s'explique par un nombre de copies additionnelles requises, notamment en raison de l'augmentation du nombre de domiciles sur le territoire;

CONSIDÉRANT qu'une autorisation de dépassement de coûts de 4 546,10 \$ est demandée au conseil municipal pour couvrir la somme manquante afin de produire l'édition d'automne 2021;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser le dépassement de coûts;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Sylvie Falardeau, appuyé par Charles Guérard et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le dépassement de coûts de 4 546,10 \$ taxes incluses pour le contrat de production, impression et distribution du journal Le Loretain 2019-2021.

QUE ces sommes sont disponibles au poste budgétaire 02-190-00-345.

QUE le conseil municipal autorise la trésorière ou en son absence ou incapacité d'agir l'assistante-trésorière à effectuer tous les paiements concernant les demandes qui proviendront de la compagnie, sur production des documents requis.

ADOPTÉE

219-21 8.

OCTROI DE CONTRAT POUR LA RELIURE DE DOCUMENTS POUR LA BIBLIOTHÈQUE MARIE-VICTORIN DE L'ANCIENNE-LORETTE

CONSIDÉRANT qu'en prévision de l'octroi d'un contrat pour la reliure de livres neufs et certains périodiques de la bibliothèque pour les années 2022, 2023 et 2024, la bibliothèque Marie-Victorin a fait parvenir une demande de soumission sur invitation à trois entreprises spécialisées;

CONSIDÉRANT que l'ouverture des soumissions a eu lieu le 20 septembre 2021;

CONSIDÉRANT que deux entreprises ont déposé leur soumission, soit :

Soumissionnaires	Prix soumissionnés
Atelier de reliure G	63 195,25 \$ taxes incluses
Reliure Travaction (1991) inc.	99 629,33 \$ taxes incluses

CONSIDÉRANT qu'après analyse des soumissions, le plus bas soumissionnaire conforme est Atelier de reliure G pour un montant de 63 195,25 \$ pour les trois années, toutes taxes incluses;

CONSIDÉRANT que la somme de 63 195,25 \$, toutes taxes incluses, nécessaire à l'octroi du contrat de reliure sera disponible au poste budgétaire 02-702-30-418 « Service technique reliure » au cours des années 2022, 2023 et 2024;

CONSIDÉRANT que ce montant est cependant appelé à varier, car il est directement relié aux achats annuels de livres, qui sont impossibles à prévoir de façon précise;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par André Laliberté, appuyé par Josée Ossio et résolu :

D'OCTROYER le contrat de reliure pour la bibliothèque Marie-Victorin pour les années 2022, 2023 et 2024 au montant de 63 195,25 \$ toutes taxes incluses à l'entreprise Atelier de reliure G.

DE CONSTITUER une réserve au montant de 6 319,52 \$ taxes incluses correspondant à 10% du montant total de la soumission pour toutes demandes supplémentaires.

D'AUTORISER la trésorière ou en son absence ou incapacité d'agir la trésorière adjointe à effectuer tous les paiements concernant les demandes qui proviendront de la compagnie, sur production des documents requis.

ADOPTÉE

220-21 9. MODIFICATION DE LA POLITIQUE DE PRÉVENTION DU HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE EN MILIEU DE TRAVAIL ET DE TRAITEMENT DES PLAINTES – CHANGEMENT DE LA PERSONNE RESPONSABLE DE SON APPLICATION

CONSIDÉRANT que le 10 décembre 2019 le conseil municipal adoptait par sa résolution 299-19 une politique de prévention du harcèlement psychologique en milieu de travail et de traitement des plaintes;

CONSIDÉRANT que deux personnes au sein de la Ville étaient responsables de son application auprès des employés;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier cette politique afin de nommer madame Gina Larouche, directrice des ressources humaines, en remplacement de maître Marie-Hélène Savard, responsables de l'application de cette politique;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Sylvie Falardeau, appuyé par Charles Guérard et résolu :

DE NOMMER madame Gina Larouche, directrice des ressources humaines, ainsi que monsieur André Rousseau, directeur général, responsables de l'application de la *Politique de prévention du harcèlement psychologique en milieu de travail et de traitement des plaintes*.

ADOPTÉE

221-21 10. EMBAUCHE D'UN JOURNALIER TEMPORAIRE AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT le départ de deux journaliers temporaires au Service des travaux publics, il y a lieu d'embaucher un journalier temporaire afin de supporter l'équipe en place pour la période du 16 août au 30 octobre 2021;

CONSIDÉRANT que des entrevues ont été effectuées par madame Gina Larouche et monsieur Guillaume Savard et que la candidature monsieur Charles-Alexandre Lemelin a été retenue pour ce poste;

CONSIDÉRANT que conformément à l'échelle salariale prévue à la convention collective en vigueur, le taux horaire applicable à monsieur Lemelin sera de 20,97, soit l'échelon 2;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Josée Ossio, appuyé par Charles Guérard et résolu :

D'EMBAUCHER monsieur Charles-Alexandre Lemelin à titre de journalier temporaire au Service des travaux publics, à l'échelon 2, et ce, à compter du 16 août jusqu'au 30 octobre 2021.

ADOPTÉE

222-21 11. EMBAUCHE D'UN NOUVEAU MEMBRE DU PERSONNEL AQUATIQUE

CONSIDÉRANT la nécessité d'embaucher un « Surveillant-Sauveteur » à la piscine pour combler des affectations de surveillance vacantes cette session et pour les sessions futures;

CONSIDÉRANT que le 15 septembre 2021, mesdames Anne St-Germain et Gina Larouche ont rencontré madame Ariane Robert à titre de surveillant-sauveteur et en recommandent l'embauche;

CONSIDÉRANT que cette employée sera classée au premier échelon de la classe d'emploi « Surveillant sauveteur » au taux horaire de 15,30 \$;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un poste syndiqué, occasionnel et non permanent;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Sylvie Falardeau, appuyé par André Laliberté et résolu :

DE PROCÉDER à l'embauche de madame Ariane Robert à l'échelon 1 du poste de « Surveillant sauveteur » au taux horaire de 15,30 \$.

ADOPTÉE

223-21 12. ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 104-18 « ACTES D'ACQUISITION DE SERVITUDES D'AMÉNAGEMENT ET D'UTILITÉ PUBLIQUE – RUE NOTRE-DAME - CONCLUSION ET AUTORISATION DE SIGNATURE^o» - MODIFICATION DES SIGNATAIRES AUTORISÉS AU SEIN DE LA VILLE

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Ancienne-Lorette lors de la séance du conseil municipal du 24 avril 2018 adoptait la résolution 104-18;

CONSIDÉRANT que les personnes autorisées à signer pour la Ville en vertu de la résolution 104-18 ne sont plus habilitées;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter une nouvelle résolution afin de modifier les signataires autorisés au sein de la Ville;

CONSIDÉRANT que des travaux de réfection et d'embellissement de la rue Notre-Dame ont été réalisés à l'été 2017;

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Ancienne-Lorette doit acquérir des servitudes réelles et perpétuelles d'aménagement et d'utilité publique afin, notamment, de pouvoir aménager et entretenir la végétation (arbres, arbrisseaux, arbustes, plantes, fleurs, agriculture urbaine) ainsi que les lampadaires ajoutés par la Ville sur les propriétés privées;

CONSIDÉRANT que 40 immeubles (fonds servants) seront affectés par les servitudes;

CONSIDÉRANT que lesdites propriétés se localisent en bordure de la rue Notre-Dame entre la rue du Haut-Saint-Maurice (limite nord de la Ville) et la rue du Passant;

CONSIDÉRANT que les assiettes de servitude auront les caractéristiques suivantes:

- arbres et arbrisseaux: assiette de forme circulaire ayant un rayon de 1 m à partir du tronc;
- îlots de plantation: assiette ayant la forme de l'îlot;
- lampadaires: assiette de forme carrée de 1,5 m x 1,5 m ayant le lampadaire en son centre;

- les bordures de béton, l'asphalte et le pavé uni ajoutés par la Ville seront à l'extérieur des assiettes de servitudes.

CONSIDÉRANT que les dispositions suivantes seront intégrées aux actes de servitude:

- les bordures de béton, l'asphalte et le pavé uni ajoutés par la Ville seront à la charge des propriétaires;
- un droit de passage à pied et avec la machinerie requise en faveur de la Ville;
- un droit de rejeter de la terre aux abords des assiettes de servitude;
- l'obligation de remise en état des terrains par la Ville;
- aucun rachat possible des servitudes par les propriétaires;
- aucune extinction possible des servitudes à moins d'une entente entre la Ville et les propriétaires;
- l'entretien de la végétation et des lampadaires sont aux frais de la Ville;
- l'obligation des propriétaires de ne pas altérer les aménagements et les lampadaires étant la propriété de la Ville;
- la coupe du gazon, son entretien général et le ramassage des feuilles sont à la charge des propriétaires;
- l'autorisation du directeur général ou du directeur du Service de l'urbanisme ou en son absence ou incapacité d'agir le directeur adjoint du Service de l'urbanisme, d'autoriser le remplacement de végétation à la demande d'un propriétaire ou de la Ville, si les motifs sont raisonnables et justifiés (par exemples: sécurité, allergie, préjudice à la propriété publique ou privée).

CONSIDÉRANT que la mise à jour des certificats de localisation des 40 propriétés visées est à la charge de la Ville conditionnellement à ce que l'ensemble des conditions suivantes soient respectées :

- le certificat de localisation doit exister, être à jour et ne doit pas avoir plus de cinq (5) ans au moment de la signature de l'acte de servitude;
- le remboursement est justifié uniquement suite à la vente d'un immeuble à un tiers;
- la demande de remboursement doit être accompagnée de toutes les pièces justificatives requises et être transmise, par écrit, à la Ville dans les 60 jours suivant la signature de l'acte de vente;
- la Ville transmet le paiement dans les 60 jours suivant la réception de la demande écrite de remboursement.

CONSIDÉRANT que les servitudes sont cédées gratuitement par les propriétaires;

CONSIDÉRANT que les frais et honoraires du notaire incluent une rencontre de travail, la préparation des actes, les frais de publication, les contacts avec les créanciers hypothécaires, la rencontre des propriétaires et l'obtention des signatures de toutes les parties;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Sylvie Falardeau, appuyé par Charles Guérard et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil municipal autorise l'acquisition de servitudes d'aménagement et d'utilité publique qui affecteront 40 propriétés privées qui se localisent en bordure de la rue Notre-Dame, entre la rue du Haut-Saint-Maurice et la rue du Passant.

QUE le conseil municipal autorise la conclusion et la signature des actes de servitude entre la Ville de L'Ancienne-Lorette et les propriétaires concernés de la rue Notre-Dame.

QUE le conseil municipal autorise le maire de la Ville, ou en son absence ou incapacité d'agir le maire suppléant ou par intérim ainsi que la greffière ou en son absence ou incapacité d'agir l'assistante-greffière, à signer, pour et au nom de la Ville de L'Ancienne-Lorette, les actes de servitude préparés par la notaire instrumentant au dossier.

QUE la trésorière ou en son absence ou incapacité d'agir l'assistante trésorière, soit, et est autorisé à acquitter les montants identifiés plus haut sur production des pièces justificatives.

ADOPTÉE

224-21 13.

ANNULATION DE L'APPEL D'OFFRES QUANT À L'OCTROI DE CONTRAT POUR LA RÉFECTION DU TERRAIN DE BALLE – PARC MUNICIPAL (TERRAINS 2 ET 3)

CONSIDÉRANT que dans le cadre du projet concernant la réfection des terrains de balle – Parc Municipal (terrains 2 et 3), le Service des travaux publics a procédé le 20 août dernier à un appel d'offres sur le site SEAO;

CONSIDÉRANT que l'ouverture des soumissions a eu lieu le 7 septembre 2021;

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à l'ouverture d'une seule soumission, soit:

Soumissionnaire	Prix soumissionné (Taxes incluses)
Groupe Constructech inc.	2 301 858,95 \$

CONSIDÉRANT qu'au mois de juillet dernier, Stantec, firme mandatée pour réaliser les plans et devis, a fait parvenir à la Ville une estimation des coût du projet au montant de 861 076 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT que le prix soumis par le Groupe Constructech inc. excède considérablement l'estimation des professionnels;

CONSIDÉRANT qu'il est possible de ne retenir aucune soumission en pareilles circonstances et d'annuler l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT qu'il y a donc lieu d'annuler cet appel d'offres public en raison du montant trop élevé par rapport à l'estimation initiale;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Josée Ossio, appuyé par Charles Guérard et résolu :

D'ANNULER l'appel d'offres concernant la réfection des terrains de balle – Parc Municipal (terrains 2 et 3), attribuable au coût trop élevé par rapport à l'estimation initiale.

ADOPTÉE

225-21 14.

ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 40-21 « DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE PROJET RÉFECTION DE LA BIBLIOTHÈQUE DÉPOSÉE DANS LE CADRE DU PROGRAMME AIDE AU DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES CULTURELLES DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS » - MONTANT DE SUBVENTION SUPÉRIEURE

CONSIDÉRANT que le 23 février 2021, le conseil municipal a adopté la résolution 40-21 prévoyant le dépôt d'une demande d'aide financière pour la réfection de la bibliothèque;

CONSIDÉRANT que le projet de réfection de la bibliothèque est admissible à une subvention supérieure à celle prévue initialement, il y a donc lieu de modifier le montant indiqué;

CONSIDÉRANT que le programme « Aide au développement des infrastructures culturelles » s'inscrit dans le cadre du « Programme d'infrastructure Investir dans le Canada », mis sur pied par le gouvernement du Canada et pour lequel l'Entente bilatérale intégrée (EBI) a été conclue entre le gouvernement du Québec et le Canada le 6 juin 2018 et permet d'accorder une aide financière pour la réalisation d'un projet d'infrastructure culturelle en vertu de l'EBI;

CONSIDÉRANT que pour donner suite à l'analyse du programme, les travaux de rénovation au niveau de l'enveloppe du bâtiment, le réaménagement complet de l'intérieur ainsi que la réfection complète de la toiture prévue au programme triennal d'immobilisation, peuvent faire l'objet d'une demande d'aide financière;

CONSIDÉRANT selon les lignes directrices pour les bibliothèques publiques du Québec, un minimum de 49 heures d'ouverture par semaine est requis pour atteindre le niveau « bon », et l'atteinte de ce niveau est requise lors d'un projet de présentation d'une bonification de l'offre de services en bibliothèque;

CONSIDÉRANT que les heures de la bibliothèque seront donc bonifiées de quatre heures afin d'atteindre ce niveau;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Sylvie Falardeau, appuyé par Charles Guérard et résolu :

D'ABROGER la résolution 40-21;

DE DÉPOSER un projet au coût estimé total de 4 828 423 \$ toutes taxes incluses, soit 4 408 993 \$ après remboursement de la TPS et TVQ. De ce montant, des coûts admissibles de 3 783 000 \$ taxes nettes pourraient être subventionnés à la hauteur de 70 %, soit 2 648 100 \$. Les taux de subventions maximum pour ce projet sont de l'ordre de 35 %, pour le gouvernement provincial, et 35 % pour le gouvernement fédéral, selon l'ampleur du projet à réaliser.

Subvention potentielle	2 648 100 \$	60 %
Part estimée pour la ville	1 760 893 \$	40 %
Total du projet – taxe nette	4 408 993 \$	100 %

D'ASSUMER une part estimée à un minimum de 1 760 893 \$ taxes nettes dans la réalisation du projet.

D'ASSUMER le financement ou d'en trouver une source ne provenant ni directement ni indirectement du gouvernement du Québec ou de celui du Canada, le cas échéant, pour l'ensemble des coûts non admissibles, incluant tout dépassement des coûts éventuels.

DE HAUSSER le nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire de la bibliothèque à 49 heures par semaine dès la fin du projet.

D'ASSUMER toute hausse du budget de fonctionnement de l'infrastructure culturelle générée par le projet.

DE MANDATER la trésorière à signer toute documentation officielle, incluant la convention d'aide financière à intervenir.

ADOPTÉE

226-21 15. RÉFECTION DE LA RUE NOTRE-DAME (PHASE II) - DÉPLACEMENTS D'UTILITÉ PUBLIQUE - HYDRO-QUÉBEC, BELL ET VIDÉOTRON

CONSIDÉRANT que dans le cadre du projet de réfection de la rue Notre-Dame phase II, il a été convenu de déplacer les fils d'utilité publique situés du côté est vers le côté ouest, entre la rue du Passant et la rue Saint-Gabriel;

CONSIDÉRANT que cette opération est nécessaire afin de mettre en place des lampadaires décoratifs;

CONSIDÉRANT que le Service des travaux publics a reçu des estimations préliminaires de Bell Canada, Hydro-Québec et de Vidéotron;

CONSIDÉRANT l'estimation taxes nettes de chacune des compagnies, à savoir :

Compagnies	Montant taxes nettes
Bell Canada	121 206,11 \$
Hydro-Québec	52 760,90 \$
Vidéotron	8 294,01 \$
Total	182 261,02 \$

CONSIDÉRANT que chacune des compagnies a inclus une contingence dans leur estimation (Bell Canada 15 %) (Hydro-Québec 30 %) et (Vidéotron 15 %);

CONSIDÉRANT que la somme de 182 261,02 \$ est disponible aux immobilisations à même les revenus;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par André Laliberté, appuyé par Charles Guérard et résolu :

D'AUTORISER les frais relatifs aux déplacements des utilités publiques par Bell Canada, Hydro-Québec et Vidéotron pour une somme de 182 261,02 \$, taxes nettes.

D'UTILISER les immobilisations à même les revenus pour financer ces déboursés.

D'AUTORISER la trésorière ou en son absence ou incapacité d'agir l'assistante-trésorière à effectuer tous les paiements concernant les demandes qui proviendront des compagnies, sur production des documents requis.

ADOPTÉE

227-21 16. **AUTORISATION AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS DE COMMENCER L'AVANT-PROJET ET DE LANCER UN APPEL D'OFFRES POUR LES SERVICES D'INGÉNIERIE - RÉFECTION DE LA RUE NOTRE-DAME (PHASE III)**

CONSIDÉRANT que dans le cadre du projet de réfection de la rue Notre-Dame phase III (entre la rue Père-Chaumonot et le boulevard Wilfrid-Hamel) prévu au printemps 2022, il y a lieu d'effectuer les plans et devis ainsi que les études géotechniques;

CONSIDÉRANT que le Service des travaux publics demande l'autorisation de commencer l'avant-projet et de lancer un appel d'offres pour les services professionnels d'ingénierie;

CONSIDÉRANT que les coûts estimés taxes nettes de l'avant-projet sont les suivants:

Services professionnels Réfection rue Notre-Dame (Phase III)	Coûts estimés
Étude géotechnique et étude environnementale de phase 1	20 350 \$
Plans, devis et surveillance de chantier	178 500 \$
Total	198 850 \$

CONSIDÉRANT que la somme pour les études géotechniques est disponible au poste 03-310-00-000 immobilisation à même les revenus;

CONSIDÉRANT que le financement pour la préparation de plans et devis sera établi lors de l'octroi de contrat;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Josée Ossio, appuyé par André Laliberté et résolu :

D'AUTORISER l'avant-projet qui consiste à débiter les études géotechniques et de lancer un appel d'offres pour les services professionnels de confection des plans et devis.

QUE le financement des études géotechniques soit pris aux immobilisations à même les revenus au poste 03-310-00-000.

D'AUTORISER la trésorière ou en son absence ou incapacité d'agir l'assistante-trésorière à **effectuer tous les paiements concernant les demandes qui proviendront des compagnies, sur production des documents requis**

ADOPTÉE

228-21 17. **APPROBATION DES COMPTES À PAYER POUR LE MOIS D'AOÛT 2021**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois d'août 2021 comme suit :

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

– Rémunération et remises	654 185,29 \$
– Biens et services	4 400 593,25 \$
– Frais de financement	22 879,25 \$

REMBOURSEMENTS

– Inscription aux activités des loisirs	1 893,00 \$
---	-------------

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

– Immobilisations 320 159,88 \$

TOTAL **5 399 656,67 \$**

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Sylvie Falardeau, appuyé par Charles Guérard et résolu :

D'APPROUVER la liste des comptes à payer pour le mois d'août 2021, d'en autoriser et ratifier les paiements.

ADOPTÉE

229-21 18. DÉPÔT DU RAPPORT SEMESTRIEL DE LA TRÉSORIÈRE – EXERCICE FINANCIER 2021 – DEUXIÈME PROJECTION

Conformément à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*, la trésorière, madame Anick Marceau, dépose et explique le rapport semestriel pour la deuxième projection budgétaire de l'exercice financier de l'année 2021.

Ce rapport fait mention des revenus et des dépenses réelles, au 28 septembre 2021.

230-21 19. APPROBATION DE LA PROGRAMMATION DE TRAVAUX PARTIELLE ET AUTORISATION DE SON ENVOI AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION (MAMH) – PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2019-2023

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Ancienne-Lorette a pris connaissance du guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

CONSIDÉRANT que la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Charles Guérard, appuyé par Josée Ossio et résolu :

QUE la Ville de L'Ancienne-Lorette s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

QUE la Ville s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023.

QUE la Ville approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation partielle de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la Ville s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposée pour les cinq années du programme.

QUE la Ville s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

QUE la Ville atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles, numéro de dossier 1123057, version numéro 1.

ADOPTÉE

20. PÉRIODE DE QUESTIONS

231-21 21. LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour a été traité;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Sylvie Falardeau appuyé par Josée Ossio et résolu :

DE LEVER la séance, il est 21h14.

ADOPTÉE



Gaétan Pageau
Maire



Me Marie-Hélène Leblanc-Bourque
Greffière